

**Ce projet doit comprendre au minimum 10 heures d'interventions de l'artiste pour les enfants.
En REP-REP+, un P[art]cours devra s'envisager pour deux classes dédoublées.**

1/ Structure porteuse du projet

Ecole / Collège :

Centre de loisirs / Centre socioculturel :

Adresse :

Téléphone :

Adresse e-mail :

Niveau ou tranche d'âge des enfants :

Effectif :

La classe a-t-elle bénéficié d'un parcours l'an dernier (cf. livret scolaire unique) ? oui non

3/ Coordonnée de la ou des personne(s) faisant la demande :

Nom, Prénom :

Téléphone :

Adresse e-mail :

4/ Description du parcours d'éducation artistique et culturelle que vous développez :

5/ Présentation de l'artiste et de son intention artistique en direction des enfants

6/ Développez les étapes principales du projet

7/ les partenaires et leurs rôles

8/ De quelle manière ce projet s'intégrerait dans la dynamique de votre établissement, votre quartier ou votre commune ?

9/ budget prévisionnel

DÉPENSES		RECETTES	
Interventions artistiques		Dispositif P[art]cours	
Matériel		La Trousse à Projets	
Autre ...		Ecole / Collège / CLSH / Association	
TOTAL		TOTAL	

Le montant maximum attribué par le dispositif P[art]cours ne peut excéder 60% du coût total du projet (plafond maximum de 900€ d'aide). **Le budget doit être équilibré et exprimé en TTC.**

Une demande financière coup de pouce ne peut pas être cumulée avec une demande d'un parcours au livret. Une commission composée de représentants de la Ville de La Rochelle, de la DSDEN 17 et de la DDCS 17 départagera les candidatures à partir des éléments exprimés sur cette fiche.

Cette fiche est à adresser exclusivement par mail à parcours.culture@ville-larochelle.fr

 *N'oubliez pas de cocher l'accusé de réception dans votre serveur de boîte mail !*

Le projet doit être envoyé **avant le 16 septembre 2022** délai impératif.